



Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée

Centre agréé par le ministère des affaires sociales et de la santé

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

Epreuve « Ingénierie et développement »

D.F. 2 Conception et conduite d'action

Rapport de l'étude de terrain commandée par :

Maison d'enfants La Reynarde, Association médico-sociale de Provence

D'UNE JEUNESSE PROTEGEE A UNE JEUNESSE A INSERER,

La MECS La Reynarde vers un nouveau cap.

Livret 1

RAPPORT D'ETUDE

Présenté par :

Isabelle BOYER; Célia CHOBEAUX

Radouan EL FASSAL ; Laure PETITE ; Ludovic QUINQUIS

Promotion 8

2013/2016

SESSION SEPTEMBRE 2016



Centre associé :

Institut régional du travail social PACA Corse

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| INTRODUCTION | Page 1 |
| A. Les Maisons d'enfants face aux défis de la jeunesse | Page 3 |
| 1. Une jeunesse qui questionne | Page 3 |
| a) les jeunes vulnérables une question nationale | Page 3 |
| b) les contrats jeunes majeurs sont-ils toujours adaptés ? | Page 4 |
| 2. Des sorties périlleuses | Page 5 |
| 3. Quels facilitateurs de parcours ? | Page 5 |
| 4. Méthodologie | Page 6 |
| B. Premiers résultats : une offre plurielle pour un public hétérogène | Page 10 |
| 1. Vers une spécialisation des MECS ? | Page 10 |
| a) Des MECS traditionnelles | Page 10 |
| b) Des MACS : Maison d'Adolescents à Caractère Social ? | Page 13 |
| 2. Des trajectoires différentes pour un même dispositif | Page 15 |
| a) Une dépendance qui perdure ? | Page 15 |
| b) Un parcours de ruptures | Page 17 |
| c) Les MNA : un accueil en particulier | Page 18 |
| d) La complexité des situations critiques | Page 20 |
| C. L'anticipation au cœur des attentes | Page 22 |
| 1. La difficile question de l'autonomie | Page 22 |
| a) L'autonomie, une définition très relative | Page 23 |
| b) L'autonomie fonctionnelle | Page 24 |
| c) L'indépendance psycho-affective | Page 25 |
| 2. La solvabilité à n'importe quel prix | Page 26 |
| a) Les revenus, premier facteur de discrimination | Page 27 |
| b) Une prise de risque mesurée | Page 28 |
| c) Des montages financiers complexes | Page 29 |
| 3. MECS 2.0 | Page 29 |
| a) Le réseau en interconnaissance | Page 30 |
| b) La Reynarde sur son territoire : une logique territoriale complexe | Page 31 |
| c) Des engagements à pérenniser | Page 33 |
| D. Préconisations | Page 35 |
| 1. En interne au niveau de l'offre de service | Page 35 |
| 2. En externe au niveau du partenariat | Page 36 |
| 3. Institutionnelle au niveau de la politique territoriale | Page 37 |
| CONCLUSION | Page 39 |
| Bibliographie | Page 40 |
| Glossaire | Page 42 |

INTRODUCTION

La MECS La Reynarde fait partie de l'association AMSP, régie par la loi de 1901, qui a pour mission de porter la solidarité auprès des personnes fragiles, mission d'utilité sociale et d'intérêt général. Les statuts de l'association contiennent les règles d'organisation et de fonctionnement de ses établissements qui sont répartis de la manière suivante : Quatre IME, un ESAT sur deux sites, un foyer de vie, trois SESSAD et une MECS. Née en 1975, l'association emploie aujourd'hui 400 salariés dans 11 établissements qui accueillent 540 personnes. La détermination des pouvoirs des membres chargés de l'administration est adressée à un président, également président de l'URIOPSS Paca, et à 20 membres du conseil d'administration. La gestion des établissements est déléguée à un directeur général. Ce dernier articule des fonctions dans une organisation susceptible de répondre aux besoins et d'accompagner les évolutions avec une direction par délégation de pouvoir pour chaque établissement.

Se fiant à l'organigramme de l'AMSP¹ et aux actions adressées à des publics multiples, nous pouvons constater que les projets institutionnels des établissements favorisent l'accompagnement, la protection, l'accueil, le soutien et le soin pour un public en situation de handicap. Ancré d'une culture Médico-sociale, il est surprenant de voir apparaître un établissement tel que la MECS La Reynarde qui relève de la protection de l'enfance dans ce paysage institutionnel.

L'accession aux dispositifs de droit commun et l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle pour les populations les plus vulnérables issues de l'aide sociale à l'enfance est un questionnement qui traverse tous les acteurs de la protection de l'enfance. Dans sa démarche d'innovation et de promotion d'action sociale, la MECS La Reynarde est dans une réflexion sur l'évolution des problématiques des jeunes majeurs. Fort de ce constat, la MECS, commanditaire de l'étude, s'est rapprochée du Collège Coopératif afin de se doter d'une expertise. Au prime abord, l'objet de la commande était une étude d'opportunité relative à la création d'un foyer de jeunes travailleurs dans la vallée de l'Huveaune.

L'objet de la commande² a été réajusté, en effet il s'avère qu'au moment de son énonciation, la création d'un FJT s'est vue relever d'une procédure d'autorisation par appel à projet prévue par l'article L313-1-1 du CASF. En conséquence nous avons fait le choix, avec l'accord du commanditaire de proposer un outil d'aide à la décision dans la dynamique de mutation et de développement d'offres de services au niveau du pôle enfance et famille de l'AMSP.

¹ Annexe 1

² Annexe 2

En s'appuyant sur les dispositifs d'orientation, d'accompagnement et de suivi et sur les différentes offres d'hébergements existants pour les jeunes de 18 à 25 dans le bassin de la vallée de l'Huveaune et au centre de Marseille, l'étude présente le résultat des recherches et répond ainsi au cahier des charges³ dont les axes sont :

- Repérer les difficultés d'accessibilité aux dispositifs de droit commun pour les jeunes majeurs sortants de MECS,
- Etat des lieux des besoins et de l'accompagnement proposés aux jeunes sortants de MECS,
- Etat de l'offre sur le territoire dans lequel est inscrite la MECS en termes d'hébergements et d'accompagnement social pour les jeunes de 18 à 25 ans,
- Identification des différents acteurs sociaux, associatifs, administratifs et étatiques en lien avec cette population issue de la protection de l'enfance, en décrivant leur cadre d'action, leur mode d'intervention etc,
- Repérage des liens partenariaux, des réseaux des différents acteurs dans les dispositifs de protection, d'insertion socio-professionnelle et d'offres d'hébergements.

Dans la première partie, nous poserons le contexte de l'étude et sa problématisation. Ensuite nous exposerons les catégories de MECS recensées et des jeunes majeurs qui en sont issus. Nous évoquerons après les attentes des différents partenaires sur la préparation à la sortie des jeunes majeurs. Enfin nous formulerons des préconisations pour construire un outil d'aide à la décision, sur des solutions à apporter auprès des jeunes majeurs sortants de la protection de l'enfance, sur l'accompagnement à l'hébergement et l'insertion sociale et professionnelle.

³ Annexe 3

A. LES MAISONS D'ENFANTS FACE AUX DEFIS DE LA JEUNESSE

La jeunesse est souvent définie comme un âge intermédiaire et transitoire entre l'enfance et l'âge adulte « *La jeunesse est une catégorie aux contours incertains. À quel âge débute-t-elle, à quel âge finit-elle? La sociologie montre que la jeunesse est avant tout un passage dont les frontières et la définition ont évolué au cours de l'histoire et se modulent selon les situations sociales* »⁴. Cette période de transition et d'accession à la vie d'adulte est souvent vécue de manière différente en fonction de l'histoire et du parcours personnel, de l'origine sociale, de l'environnement familial dans lequel un jeune évolue. Elle peut paraître d'autant plus compliquée que le jeune a été confronté à des difficultés sociales importantes durant son enfance et qu'il ne peut s'appuyer sur un soutien familial suffisamment étayant et protecteur. Pour une partie du public relevant de la protection de l'enfance et plus particulièrement les jeunes majeurs les plus vulnérables ils leur sont proposés un contrat jeune majeur⁵ (CJM).

1. Une jeunesse qui questionne

a) Les jeunes vulnérables une question nationale

La prise en compte des jeunes en situation de vulnérabilité est une réflexion engagée sur le plan national qui a pris forme concrètement en 2007 avec la loi réformant la protection de l'enfance. Il y est notamment stipulé un principe de soutien aux jeunes majeurs par les départements. Ils s'en suivront deux études, la première est le « Livre vert » en 2009 qui vient redéfinir une politique centrée sur la jeunesse ; la seconde est le rapport de l'ONED en 2015, qui dresse un diagnostic de la situation de ce public et formule des préconisations pour améliorer et/ou compléter le dispositif d'aide aux jeunes majeurs.

Certains départements fixent des priorités en fonction de leur gouvernance. Ils peuvent soutenir des actions en direction des jeunes majeurs ou au contraire les limiter fortement ; d'autres à titre expérimentales (en Isère) prolongent leur intervention au-delà de 21 ans et jusqu'à la limite de 25 ans proposant une aide strictement financière (type bourses d'études) ou un suivi éducatif simple ou renforcé. En l'occurrence, sur le territoire qui nous intéresse, les perspectives ne tendent pas vers un allongement de la durée du contrat jeune majeur jusqu'à 25 ans

Du fait de ces contraintes budgétaires, les critères d'attribution se modifient. Aujourd'hui d'après la directrice adjointe de la Direction Enfance Famille (DEF), 60 % des jeunes de MECS ont plus de 12 ans ce qui n'était pas le cas auparavant. L'accueil en MECS devient «embouteillé»⁶

⁴ Galland Olivier (2011), « Sociologie de la jeunesse », 5^{ème} éditions, Paris, Armand Colin, 256p.

⁵ Annexe 4

⁶ Entretien n°38

« car il n'y a plus assez de places en MECS ou elles ne sont pas suffisamment adaptées au regard du public actuel concerné par la protection de l'enfance, à savoir beaucoup d'adolescents difficiles à « problème de comportement, mettent à mal leur placement⁷ ».

b) Les Contrats Jeunes Majeurs sont-ils toujours adaptés ?

Il existe des aides et du soutien, un accompagnement en direction de la jeunesse issue de la protection de l'enfance, contractualisés par un contrat jeune majeur. Le CJM est défini à partir de textes réglementaires nationaux, mais il n'a pas d'automaticité dans son attribution, ni d'universalité sur un territoire. Il se détermine bien souvent à l'appréciation de chaque inspecteur des DEF selon le projet, le parcours antérieur et la problématique du jeune. Au niveau du département des Bouches du Rhône la DEF est divisée par secteurs géographiques. Sur le territoire qui nous intéresse, de Marseille, Aubagne à la Ciotat, la DEF s'organise autour de 16 inspecteurs. Pour l'année 2015, elle a assuré le suivi d'environ 440 CJM, soit 20 à 30 mesures administratives par inspecteur. La majorité des attributions des CJM sont à destination des jeunes accompagnés par les services de la protection de l'enfance durant leur minorité mais pas exclusivement. D'autres jeunes n'ayant jamais connu la protection de l'enfance peuvent solliciter cette aide s'ils rencontrent des difficultés similaires ; seulement la lourdeur administrative des démarches est un frein à l'aboutissement de leur demande d'aide.

Concernant les jeunes de la MECS La Reynarde, pour la plupart, ils s'inscrivent dans un projet d'insertion socio-professionnel construit en amont d'un CJM. L'obtention alors d'un CJM se formalise de fait aux 18 ans. Il apparaît que le profil du public de La Reynarde correspond aux attentes des inspecteurs de la DEF dans le cadre d'un CJM. A ce jour La Reynarde réalise une certaine qualité d'accompagnement, renforcée par un public qui se prédispose à un projet socioprofessionnel.

Par la suite se pose la question de l'échéance de fin de mesure, du départ du jeune du lieu d'accueil et de son entrée dans la vie adulte. Cette étape signe la fin d'un placement et d'un accompagnement mais généralement pas la fin des difficultés à surmonter : celles de l'insertion sociale et professionnelle, de l'hébergement et du logement, de la capacité à se prendre en charge, à subvenir aux besoins après le placement. Se pose aussi la question pour ceux ne répondant pas aux critères d'obtention des CJM⁸, c'est-à-dire ceux les plus en difficultés pour s'engager dans un parcours d'insertion socio-professionnelle.

⁷ Entretien n°38

⁸ « J'ai trouvé quelque fois que ce n'était pas forcément ceux qui en avaient le plus besoin qui étaient pris en charge... On exige des jeunes quelque fois la mission impossible alors que ce devrait être ceux-là qu'on aide », cadre de la direction enfance famille

2. Des sorties périlleuses

Les jeunes bénéficiant des dispositifs de la protection de l'enfance dans le cadre d'un hébergement au sein d'une MECS construisent leurs apprentissages dans un système *a priori* "monolithique" : un lieu d'hébergement, une équipe éducative, un accompagnement global. Cette modalité est possible jusqu'à 21 ans, mais s'arrête obligatoirement à cette date anniversaire dans le département des Bouches du Rhône.

L'aide sociale disponible au-delà, est une offre qui relève majoritairement de ce que l'on peut appeler "le droit commun". Elle est actionnable à partir de 16 ans (fin de l'obligation de scolarité) et va jusqu'à 25 ans (possibilité du RSA). Les jeunes hébergés en MECS peuvent donc y avoir recours durant leur prise en charge, mais l'accompagnement de l'équipe éducative de la MECS est le socle, à la fois point de référence et d'évaluation du parcours.

Au sortir de la MECS, les conditions de l'aide change donc considérablement. Le droit commun ne propose pas de garantir des interventions sur la globalité du parcours, mis à part le jeune lui-même. Or, le système de l'aide sociale propose une offre segmentée : selon les missions d'accompagnement (insertion socio-professionnelle, santé, logement, etc) ou selon le territoire d'intervention. C'est dans cette organisation que se retrouveront fatalement les jeunes à leur sortie de MECS. Deux questions se posent dès lors :

- Comment les jeunes s'adapteront à ces changements de prise en charge ? A quels jeunes cela pose le plus de difficultés ? Pourquoi ?

De manière générale, l'entrée dans la vie adulte est difficile, d'autant plus pour les jeunes ayant eu un parcours marqué par la protection de l'enfance, de par les différentes ruptures qu'ils ont vécues.

- Comment les professionnels les recevant vont-ils assurer une continuité de parcours ?

La mobilisation de différentes institutions est donc souvent indispensable. Quels relais existent entre elles ? Quels liens ? A quels moments ? Comment s'opère (ou ne s'opère pas) leur articulation ?

Nous nous concentrerons donc sur les difficultés que rencontrent les jeunes majeurs ayant bénéficié du dispositif de la protection de l'enfance.

3. Quels facilitateurs de parcours ?

A partir de la problématique énoncée, quelques hypothèses se dégagent de cette étude. Nous tenterons de les vérifier en les formulant de la manière suivante :

- Le public sortant de MECS est très hétérogène, alors la préparation à

l'entrée dans les dispositifs de droit commun varie selon les structures.

Chaque structure propose des outils en vue de préparer les jeunes à leur indépendance. Cependant aucune institution ne dispose, à elle seule, de tous les leviers pour un accompagnement global. Selon les problématiques des jeunes, les besoins de chacun diffèrent et les modes d'accompagnement s'ajustent. Il n'y a pas une seule et unique solution de sortie vers les dispositifs de droit communs mais bien plusieurs solutions en fonction de la typologie du public accompagné.

- Le développement du réseau de partenariat augmente les possibilités offertes en fin de parcours de MECS.

La plateforme du SIAO n'empêche pas les MECS d'être en lien avec les acteurs locaux qui sont engagés dans l'accompagnement des jeunes majeurs et parviennent à leur trouver des solutions d'hébergement. La multiplicité des dispositifs impose une connaissance des actions d'interventions socio-professionnelles afin de mieux orienter les jeunes. Il semble nécessaire d'organiser des articulations de dispositifs, de les favoriser et de les entretenir dans l'objectif d'éviter les ruptures de parcours.

- La création d'une offre de service adaptée, donc sans discontinuité, dépend des politiques publiques et des institutions qui les portent.

Offrir des réponses en fonction des besoins, avec une attention particulière pour les jeunes les plus en difficultés, requiert la coordination des professionnels et plus largement des institutions.

L'offre de service sur un territoire qui assure une diversité des accompagnements, permet aux acteurs d'actualiser leurs connaissances des actions existantes.

4. Méthodologie

a) Cadre de l'étude

L'enquête s'est déroulée sur une période de quatre mois⁹ durant laquelle nous avons rencontré quarante-deux professionnels ainsi que trois jeunes en individuel et neuf en entretien collectif¹⁰.

Les entretiens ont été strictement confidentiels et seuls les résultats globaux apparaissent dans l'étude où les participants sont anonymés. Les entretiens ont fait l'objet d'une étude thématique suivie d'une analyse des propos dont l'outil est visible en annexe du document¹¹.

⁹ Annexe 5 et 6

¹⁰ Annexe 7

¹¹ Annexe 8

b) La recherche documentaire

Des informations complémentaires ont été recueillies dans la littérature auprès d'études longitudinales sur le thème du devenir des jeunes adultes de la protection de l'enfance, sur la définition de l'autonomie au sortir du placement, sur des études comme celle de l'ONED et sur des expériences menées à l'étranger... Nous nous appuyons sur quelques données statistiques produites sur le plan national par l'INSEE et la DREES.

Les questions relatives aux jeunes bénéficiant de mesures de protection de l'enfance et à leur sortie de ces dispositifs font l'objet de nombreux textes législatifs, ou de circulaires que nous avons lu. Il est à noter que nous avons découvert, de nous-mêmes ou à la suite d'entretiens, de nouvelles normes entrant en vigueur sur la problématique. C'est donc tout au long de l'étude que nous nous sommes alimentés de ces textes officiels.

c) Les outils employés

Le groupe d'étude étant composé de cinq personnes, la création d'une plateforme pour échanger, partager les documents, trier les informations a été nécessaire. Nous avons choisi de créer un compte *Google* dont l'identifiant et le mot de passe était connu de tous. Nous avons mis dans *Google Drive* les documents récoltés tout au long de l'étude, les entretiens retranscrits, etc. Nous avons utilisé les *Google Doc* pour produire une écriture collective et une adresse *Gmail* collective pour nous adresser aux personnes contactées durant l'étude, au référent pédagogique et au référent professionnel (le directeur de la MECS La Reynarde). Parallèlement, le groupe s'est réuni à minima un jour par mois durant toute l'étude.

Pour la transmission de l'avancée de l'étude au Collège Coopératif, nous mettions à jour le cahier de bord sur la plateforme collaborative.

Pour l'enquête en elle-même, nous avons construit des grilles d'entretiens et des grilles d'analyse pour faciliter les retranscriptions. Ces documents ont été placés vierge en annexe¹².

d) L'utilisation d'entretiens semi-directifs à plusieurs

Nous avons choisi d'effectuer les entretiens à deux, parfois à trois, très rarement seuls, de manière à ce que la personne qui mène l'entretien ne soit pas dérangée par la prise de note, et que nous puissions croiser nos regards en direct et relancer sur un sujet qui aurait été trop vite abordé.

Nous avons mené des entretiens semi-directifs (à partir de différentes grilles d'entretien préalablement construites) pour laisser libre cours à des choses auxquelles nous n'aurions pas pensé et pour que les professionnels aient l'espace pour présenter des initiatives connues d'eux seuls. L'approche qualitative à partir du discours de quelques institutionnels comme la DRDJSCS (préfecture), la DEF (département) a servi à étudier les orientations politiques et les enjeux des

¹² Annexes 9 à 14

fins de prise en charge de la protection de l'enfance. Ce mode d'entretien est particulièrement important pour les rencontres avec les jeunes pour prendre la mesure de la diversité de leurs situations et leur ressenti.

- L'entretien collectif avec les jeunes

L'équipe éducative d'une structure nous a proposé de rencontrer plusieurs jeunes ensembles sur un temps collectif qu'elle a l'habitude d'organiser les vendredis après-midi. Sur ces après-midi, la structure accueillante (qui n'était pas une structure d'hébergement), elle a l'habitude d'inviter des professionnels pour animer des débats et des discussions, autour de la citoyenneté, de la santé, etc.

Nous y avons vu une opportunité pour rencontrer plusieurs jeunes et discuter des questions soulevées par l'étude. Nous étions deux sur ce temps, nous leur avons présenté notre étude et avons ouvert la discussion avec eux autour d'une table où se trouvait du café, du thé et des jus. L'exercice a été délicat car nous avons dû éviter que des choses trop personnelles ne soient énoncées. Les jeunes se sont prêtés au jeu pour un temps d'échange extrêmement riche et nous avons trouvé au sein de leur groupe toute la typologie des jeunes ayant fréquenté des MECS (jeunes placés dès l'enfance, jeunes placés à l'adolescence, jeunes arrivés sur le territoire mineurs, seuls et sans visa).

e) Le territoire d'exploration

La MECS La Reynarde a son siège à Saint Menet, près de La Valentine à Marseille, et héberge leurs jeunes majeurs dans des appartements en diffus¹³ à Castellane. Sa zone d'implantation se fait appeler par les acteurs sociaux « vallée de l'Huveaune » car elle s'organise autour des versants de la rivière Huveaune.

Nous avons concentré nos entretiens sur Marseille car c'est là que se trouve la majorité des structures auxquelles peuvent avoir affaire les jeunes de La Reynarde et leurs éducateurs. Nous avons réalisé un « focus » sur la vallée de l'Huveaune¹⁴ pour saisir les dynamiques territoriales en œuvre dans cette aire et l'offre de service présente. La vallée de l'Huveaune inclut également Aubagne se trouvant à une faible distance de la MECS La Reynarde. Nous avons ainsi ciblé les structures qui y sont basées : FJT, CLLAJ, MDS, et même une MECS mais également éducateurs, centres sociaux et service de prévention, Mission Locale qui répondent à la demande sociale des jeunes résidant précisément sur ce territoire.

La vallée de l'Huveaune incluant également Aubagne et la MECS La Reynarde se trouvant à une faible distance de l'agglomération aubagnaise, nous avons ciblé également des

¹³ Annexe 15

¹⁴ Annexe 16

structures qui y sont basées : FJT, CLLAJ, MDS, et même une MECS.

A titre exceptionnel, et parce que l'on nous avait parlé de leur dispositif d'accompagnement des jeunes sortant de MECS, nous avons rencontré une structure à Aix-en-Provence.

f) Relation avec l'AMSP tout au long de l'étude

Le commanditaire de l'étude est le directeur de la MECS La Reynarde, rattachée à l'association AMSP. Nos interlocuteurs privilégiés ont été le directeur de la MECS et le directeur de l'association. Une première rencontre avec le directeur de la MECS a permis de poser le cadre de l'étude et de faire connaissance. Suite à la restitution du cahier des charges, nous avons rencontré le directeur qui a exprimé deux souhaits :

- Que nous l'informions de l'avancée de l'enquête régulièrement.

Ce qui a donné suite à plusieurs actions de notre part : le partage informatique du planning des entretiens avec le directeur de la MECS et des contacts réguliers par mail ou téléphone.

- Que nous passions par la direction pour la prise de rendez-vous avec des« institutionnels »

Ainsi, c'est le directeur de la MECS qui nous a introduit auprès des cadres du département et d'inspectrices de la protection de l'enfance.

A la moitié de l'étude, nous avons réalisé un entretien avec le président de l'association AMSP, en présence du directeur général, pour faire un point d'étape sur l'étude et connaître la vision qu'il en avait. Une restitution est prévue au conseil d'administration de l'AMSP au mois de septembre 2016.

g) Les structures ciblées

Conformément aux hypothèses posées, notre terrain d'enquête s'est élargi progressivement de La Reynarde à d'autres MECS, puis à des structures d'hébergement de jeunes, à des structures d'insertion sociale et enfin aux institutions dont les missions ciblent directement ou indirectement le public jeune précaire.

B. PREMIERS RESULTATS : UNE OFFRE PLURIELLE POUR UN PUBLIC HETEROGENE

1. Vers une spécialisation des MECS ?

L'analyse de l'enquête révèle que les MECS ne forment pas un ensemble homogène. La DEF oriente le jeune vers un modèle de MECS qui serait susceptible de répondre aux besoins. En effet toutes les MECS ne se ressemblent pas. Accueillant malgré tout un public hétérogène, elles ont adapté les accompagnements aux compétences des jeunes, aux possibilités d'orientation et d'insertion socio-professionnelles dans les dispositifs existants. Elles tiennent compte de la variabilité des CJM et des possibilités de logement sur le territoire... Ainsi selon le profil des jeunes orientés par la DEF, elles proposent des fins de prises en charge dirigées vers les FJT, les CHRS, en logement de parc privé et ce, à partir de 18 ans jusqu'à la limite des 21 ans. La sortie de la MECS est un passage difficile à négocier tant sur le plan moral que financier.

« Cela est très variable selon les MECS : certaines MECS très compétentes connaissent les dispositifs notamment celui de l'Education nationale, certaines ont des CESF¹⁵ (...) ont des travailleurs sociaux qui travaillent sur l'insertion, sur le logement et il y a d'autres MECS (...) de 3 à 18 ans qui ne savent pas faire.¹⁶ »

Ce qui nous intéresse ici est de comprendre comment est anticipé le départ du jeune de la structure et comment peut être évité la rupture de parcours. Nous nous sommes appuyés sur le recueil de témoignages auprès des établissements du territoire prédéfini. Il apparaît d'ores et déjà que certaines MECS organisent leur prise en charge en fonction du public et des moyens financiers et humains alloués par le gestionnaire. Elles ont un savoir-faire, déploient un réseau et enrichissent les liens avec des partenaires. Pour autant toutes les MECS ne proposent pas les mêmes accompagnements.

En fonction des éléments recueillis nous avons fait le choix de classer les MECS en deux catégories. D'un côté les MECS verticales qui comme son nom l'indique accueille le public dès son plus jeune âge jusqu'à sa majorité. D'un autre côté les MECS dites horizontales sont référencées comme spécialisées dans l'accompagnement du public adolescent.

a) Des MECS traditionnelles

Nous avons décidé de qualifier certaines MECS en « MECS verticales ». Ce terme n'est pas

¹⁵ CESF : conseiller en économie sociale et familiale

¹⁶ Entretien n°38

un vocable à valeur juridique. Nous entendons par cette dénomination des structures proposant un accompagnement au quotidien des enfants ou adolescents issus de la protection de l'enfance quel que soit leur âge à partir du moment où ils sont mineurs. Dans ces circonstances elles sont en mesure de recevoir différentes tranches d'âge à partir de 0 ou 3 ans sur un même établissement. Elles s'opposent aux autres MECS qui accueillent essentiellement des adolescents. Selon l'origine associative des MECS et selon le projet d'établissement, les MECS accueillent un public différent. Nous avons dénombré six MECS verticales sur le territoire marseillais et sur la vallée de l'Huveaune, dont La Reynarde. Selon les partenaires elles sont reconnues comme très protectrices, assistancielles et peu enclin à la préparation aux fins de prise en charge. Ce modèle de MECS apparaît très autocentré. Nous nous sommes alors intéressés aux conséquences résultant du mode de prise en charge des MECS verticales. Nous nous sommes alors intéressés à leur mode de prise en charge et de leurs effets.

Les rapports que nous avons pu consulter ne font pas état de ce découpage par catégorie de MECS. Il a donc fallu rechercher des informations plus qualitatives au regard de notre séquençage. Ce profil de MECS rappelle l'organisation des villages d'enfants. C'est pourquoi nous nous sommes appuyés sur des études menées sur ces dispositifs notamment au travers des articles parus dans la revue *société et jeunesse en difficulté*, de 2009, portant sur le parcours d'accès à l'autonomie et aux fins de prises en charge.

Généralement ces MECS assurent des prises en charges longues. Selon les propos recueillis, l'accompagnement se prolonge sur une durée supérieure à la moyenne, au-delà de 36 mois.

« à partir de 3- 4 ans ça commence à faire long. Faire sa majorité ici est différent que de venir dès l'enfance, le travail est différent¹⁷ »

La fin de prise en charge aboutit pour la plupart vers des sorties possibles vers le parc privé (CROUS), les FJT, en famille mais très peu vers les CHRS ; dans certains dispositifs l'insertion socio-professionnelle doit s'accompagner de ressources financières. Nous aborderons plus tard dans l'écrit les conditions de solvabilité des modes d'hébergement venant éclairer ce propos. Les jeunes ne sont donc pas à l'abri d'une rupture de parcours et peuvent se retrouver dans la rue durant un moment avant d'intégrer une structure d'hébergement.

Les difficultés recensées par les partenaires, les professionnels et les institutionnels sont multiples. Les acteurs s'interrogent sur la préparation des jeunes à quitter la MECS, faisant le constat qu'ils ne sont pas autonomes à la sortie de l'établissement. Ils relatent

¹⁷ Entretien n°5

- une immaturité affective,
- un manque de savoir-faire des actes du quotidien et
- une incapacité à gérer seul les actes de la vie journalière.

Derrière ces constats il apparaît que ces jeunes placés depuis longtemps, ont investi affectivement les éducateurs qui se sont occupés d'eux. La séparation est alors difficile à gérer pour eux. Ayant toujours eu l'habitude d'avoir du personnel attentif à eux, la séparation devient un frein à l'insertion. Les jeunes souffrent de solitude et d'isolement. Les nuits leur sont anxiogènes aux dires des acteurs de structure d'hébergement. Des études relatent que les jeunes considèrent les éducateurs comme leurs parents de substitution. Le personnel de MECS a créé un lien affectif entre le jeune et le monde des adultes. Il est vrai que le fait de suivre un jeune depuis sa plus tendre enfance développe des liens particuliers d'attachement. Ces liens, bien que nécessaires peuvent s'avérer problématiques s'ils ne sont pas régulés.

« C'est un vrai travail d'apprendre à décrocher, je le vois avec les équipes éducatives, c'est un vrai accompagnement à mettre de la distance et à les aider à voler de leurs propres ailes.¹⁸ ».

En MECS les jeunes ont l'habitude d'avoir un certain confort matériel, leur linge est lavé, séché, repassé, les repas sont confectionnés, ils ont accès à internet... mais dans le droit commun ils éprouvent des difficultés pour s'adapter à d'autres conditions de vie comme ouvrir une ligne téléphonique, vider les poubelles, faire des démarches administratives...

« Il y a des jeunes de 21 ans pour qui il n'y a eu aucune préparation¹⁹ » regrette un responsable de structure d'hébergement.

Conscients de ces obstacles, les professionnels des MECS ont ajusté leurs pratiques et ont adapté leur offre de service en proposant des accompagnements progressifs à l'autonomie. Globalement toutes les MECS proposent la même proposition : Dès ses 16 ans, le jeune a la possibilité d'intégrer un groupe en semi-autonomie puis un appartement diffus. Certaines travaillent par convention avec un FJT afin de préparer en amont l'orientation vers un habitat jeune. Quelques-unes développent des services expérimentaux comme des pôles d'autonomie, affinant la technicité de la prise en charge.

Malgré cela il y a toujours des jeunes qui ne sont pas adaptés aux hébergements proposés dans le droit commun. En dépit de la préparation en amont de la sortie, des jeunes n'ont pas la capacité d'accéder à un hébergement et de s'inscrire dans un projet d'insertion sur du long terme. Il existe des solutions qui mériteraient d'être améliorées et des ruptures qui pourraient être évitées

¹⁸ Entretien n°5

¹⁹ Entretien n°19

même si certaines sont inévitables du fait du profil du jeune.

« on a des profils de gamins qui sont trop abîmés pour les dispositifs en question²⁰ »

Voyons à présent comment la sortie de MECS se déroule pour les autres modèles de MECS. Sont-elles confrontées aux mêmes difficultés ? Comment gèrent-elles les problématiques inhérentes au public ?

b) Des MACS : Maison d'Adolescents à Caractère Social ?

Par opposition aux MECS verticales, nous avons fait le choix d'intituler les autres MECS « horizontales ». Contrairement à la précédente catégorie, elles semblent plus prédisposées et reconnues pour accueillir des jeunes adolescents en rupture familiale ou institutionnelle, des fugueurs. Ces MECS considérées comme un dispositif de répartition accueillent aussi des mineurs non accompagnés (MNA) ou mineur isolé étranger (MIE). Les inspecteurs de la DEF reconnaissent ces structures comme étant les spécialistes des situations complexes.

Un responsable de MECS exprime « *sentiment qu'on est le placement de la dernière chance²¹* »

Si nous avons choisi d'évoquer les MECS horizontales alors même que le commanditaire n'est pas confrontée à ce jour à ce public, c'est que les témoignages des institutionnels relatent des perspectives anticipatrices. Selon les orientations du conseil départemental et des inspecteurs de la DEF, il se peut que tôt ou tard La Reynarde se voit dans l'obligation d'accueillir un public plus adolescent ayant ces problématiques complexes.

« *Accueils embouteillés, pas suffisamment de place en MECS ou pas suffisamment de place en MECS adaptée au public qu'on reçoit maintenant car on a beaucoup d'ado difficiles. Aujourd'hui 60 % a plus de 12 ans alors qu'avant moins de 12 ans²²* »

L'étude de ces structures apporte des éléments sur les pratiques professionnelles mais également identifie le public et ses besoins. En ce sens la MECS La Reynarde pourra se préparer à ajuster autrement ses pratiques professionnelles, développer davantage son réseau partenarial et monter en charge des compétences professionnelles pour accommoder la prise en charge.

L'accompagnement en MECS « horizontale » s'étend sur une durée très courte inférieure à 36 mois, ce qui pourrait signifier une préparation à la sortie moins efficace qu'en MECS « verticale ». Or rien ne laisse présumer de ce fait. Sans pour autant travailler dans l'urgence, la

²⁰ Entretien n°1

²¹ Entretien n°12

²² Entretien n°38

préparation à la fin de l'accompagnement nécessite de bonnes connaissances des dispositifs et un partenariat extrêmement développé. Ces établissements et services nous ont fait part d'une multitude de problématiques auxquelles ils étaient confrontés. C'est pourquoi ils coopèrent avec des partenaires sensiblement différents de ceux des MECS « verticales » comme le CSAPA pour traiter les addictions, les CMPP pour les troubles psychologiques... Tout comme les MECS « verticales », ils proposent des offres de service assurant un passage progressif de la semi-autonomie à l'autonomie en appartement diffus. Les MECS soulèvent le problème de la collectivité pour ces jeunes-là. C'est pourquoi elles optent pour des organisations en appartements dispersés sur le territoire.

« [appartement] *Un de semi autonomie avec permanence éducative de jour et de nuit qui se trouve dans une maison de ville aménagée avec 4 studios internes où il peut y avoir autant de mineurs que de majeurs mais là il y a plus de mineurs que de majeurs. Des studios externes, passerelles proches de l'unité centrale, où on évalue une fois que les jeunes sont rentrés, leur vraie capacité à gérer la solitude, l'alimentation, sans permanence éducative ; mais on passe tous les jours. Et autour de Castellane, il y a les studios autonomes en finalisation de leur parcours institutionnel*²³ »

D'autres encore leur proposent des services d'accompagnement sans hébergement. Elles adaptent des outils pédagogiques différents pour préparer au mieux l'autonomie des jeunes.

« *Un document d'évaluation est mise en place sur l'établissement par les équipes pour jaugé la capacité de vivre (tant pour les mineurs les plus matures que les jeunes majeurs), de leur capacité de vivre en appartement seul*²⁴ »

Enfin certaines MECS s'organisent en plateforme afin d'échanger leur savoir-faire, anticiper les allées et venues des jeunes dans les établissements et pour avoir des places « réservées » en hébergement.

Pour les jeunes en particulier il apparaît important de faire une demande préalable un an avant la majorité auprès du SIAO et de vérifier son actualisation d'autant plus que le CJM ne s'inscrit pas de fait. Les orientations à la sortie de dispositif sont essentiellement tournées vers les CHRS, les FJT, et parfois vers le parc privé en collocation. Ces liens avec les structures d'hébergement sont d'autant plus facilités si la MECS et l'établissement appartiennent à la même association.

D'une manière générale toutes les MECS proposent des projets de service tenant compte

²³ Entretien n°10

²⁴ Entretien n°38

des jeunes et de leur problématique ainsi que des exigences liées à une vie d'adulte en recherche d'indépendance. Afin d'identifier plus précisément les besoins du public accompagné en MECS, nous avons dressé une typologie des jeunes sortant du dispositif de la protection de l'enfance.

2. Des trajectoires différentes pour un même dispositif

Nous avons fait le choix de construire une typologie du public accompagné en MECS afin de mieux identifier les besoins selon les problématiques. Nous avons ainsi isolé des catégories de public ayant des caractéristiques communes. Il n'en demeure pas moins que certains jeunes peuvent présenter de multiples problématiques et donc appartenir à plusieurs catégories. Ceci signifie que la typologie est à titre indicatif et qu'elle doit être lue de manière transversale.

a) Une dépendance qui perdure

Comme son nom l'indique, une prise en charge longue est un accompagnement qui s'étend dans le temps. Les enfants placés sous la protection de l'enfance depuis leur plus tendre enfance, vers 3 ans, font généralement une carrière longue dans la MECS d'origine ou en famille d'accueil. A La Reynarde, les 2/3 de l'effectif correspondent à ce mode de placement.

Globalement ces jeunes sont scolarisés ou en apprentissage et comme ils formulent un projet d'insertion socio-professionnel le contrat jeune majeur va de soi et s'étire jusqu'à 21 ans. D'après une responsable à la DRDJSCS seuls 10 jeunes sur les 470 CJM font des études longues et pour ceux-là tout est mis en place financièrement pour leur réussite scolaire.

Les jeunes ont un discours appliqué exactement aux attentes des inspecteurs du pôle enfance-famille. Ils adhèrent totalement aux attentes d'un CJM et de ce fait ont davantage la possibilité de signer un CJM jusqu'à leur 21 ans. Par contre certains mettent fin à l'accompagnement et quittent l'établissement à leur 18 ans. Dans ce cas c'est le jeune qui refuse le contrat parce qu'il a besoin d'indépendance, de se confronter à la vie sans les éducateurs. Il ne supporte plus d'être sous protection et de devoir rendre des comptes.

« tu veux partir quelque part, tu es obligé de demander à la juge des enfants... T'es un enfant pas comme les autres c'est ça le problème... ça rend fou alors j'ai voulu voler de mes propres ailes et du jour au lendemain... tout a sauté je me suis retrouvé à la rue²⁵ »

D'autres jeunes ne formulent pas directement l'arrêt de prise en charge aussi directement. Ils préfèrent tout mettre en échec avant la sortie de la MECS histoire de dire « ne me lâchez pas encore ». Cependant l'effet escompté n'aboutit pas et c'est l'effet antagoniste qui se produit avec

²⁵ Entretien n°47

rupture à la clé. Pour ces derniers l'arrêt de prise en charge les met en situation très difficile tant sur le plan de l'hébergement que de l'insertion socio-professionnelle.

Même si les inspecteurs du pôle enfance-famille et les structures d'aide au logement reconnaissent des compétences en matière d'accompagnement à la scolarité et à un projet de vie de la part des MECS, la question de la préparation à la sortie se pose notamment pour les jeunes qui ont fait carrière en protection de l'enfance. En effet les professionnels des structures d'hébergement repèrent ces jeunes qui portent les stigmates du placement par leur attitude.

Elles font le constat que le long parcours institutionnel fait émerger un manque d'autonomie aussi bien pour les actes du quotidien que pour les démarches administratives et une immaturité affective. Selon elles, les jeunes n'ont pas les prérequis à la vie dans le droit commun ni les repères, ni les habiletés sociales requises en société et ils souffrent d'isolement après la MECS.

« les jeunes filles qui sont à x ne sont pas prêtes de ce qui va leur arriver et beaucoup sont enceintes dans les 3 ans (au niveau national) (...) ils ne sont pas prêt sur beaucoup de choses, la catastrophe c'est l'autonomie financière, ils ne sont pas prêt à habiter, on leur a raconté une histoire²⁶ »

“En tout cas nous aujourd'hui on voit bien la différence des jeunes qui passent par les MECS et les autres jeunes qui ne passent pas par les MECS. Y a quand même des différences énormes. C'est quand même questionnant, j'incrimine personne c'est le système qui est comme ça.²⁷ »

Les niveaux d'exigence envers ces jeunes ne sont pas les mêmes entre les MECS et les autres structures. Sous couvert de protection et d'assistance, les MECS ne procurent pas suffisamment aux jeunes ayant une prise en charge longue, les outils nécessaires à l'insertion par le logement. Sans prétendre qu'elles n'ont pas fait de travail sur la reconstruction, l'estime de soi, les liens, la scolarité... Pour autant des études montrent que les jeunes de la société entrent plus tard dans la vie active et restent plus longtemps chez leurs parents. Cela interroge sur la temporalité de la prise en charge dans la conjoncture actuelle. Sur ce dernier point les avis ne sont pas partagés par tous les acteurs. Pour certains rallonger la prise en charge ne préparerait pas mieux la sortie, alors que pour d'autres ce serait le moyen de favoriser l'expérimentation pour les jeunes, laisser le droit à l'erreur.

Si nous avons fait le choix d'appliquer l'étude des prises en charge longues c'est que nous les avons mises en balance avec les entrées tardives à l'adolescence en MECS. Le traitement de

²⁶ Entretien n°22

²⁷ Entretien n°31

l'adolescence ne nécessite pas le même accompagnement socio-éducatif si le jeune a passé son enfance en établissement ou s'il y a une rupture familiale à l'adolescence.

b) Un parcours de rupture

A l'opposé des prises en charge longues figurent les entrées tardives en MECS. Elles ont lieu vers les 16 ans du jeune ou à l'aube de sa majorité. En rupture familiale ou institutionnelle, ces jeunes sont fragilisés sur de nombreux plans.

D'un point de vue scolaire et de la formation, ces jeunes ne parviennent pas à s'inscrire ou à tenir dans une formation ; ce qui aura des conséquences sur leur insertion socio-professionnelle mais également dans le logement. Ils sont donc peu ou pas qualifiés ou pas du tout à la sortie de la MECS. Alors ils ne peuvent avoir accès à l'emploi. Sans employabilité possible, l'habitat est inatteignable, ne leur reste que le CHRS ou bien une solution non pérenne chez des amis pour avoir un toit. Ces jeunes, non scolarisés pour la plupart sont envoyés auprès de la mission locale pour des questionnements sur la santé, l'emploi, la vie sociale... Les acteurs des missions locales constatent que ces jeunes ne se mobilisent pas trop et qu'il existe des blocages entre eux et les professionnels de la mission locale. Ces derniers n'ont pas les moyens de faire de l'accompagnement, or c'est de cela que les jeunes revendiquent.

« à la mission locale ils s'en foutent ..., aux rendez-vous il ne s'est pas passé grand-chose²⁸ »

Les jeunes ayant déjà mis en échec plusieurs placements ou ceux en rupture familiale ne sont pas en mesure de s'inscrire dans un projet et dans le tissu social. C'est ce que les acteurs appellent « le placement de la dernière chance ».

« le profil qui arrive vers nous ...qui tient nulle part... pas sur un modèle classique... d'institution avec ses murs²⁹ »

Les jeunes ont besoin de souffler pour se reconstruire un ici et maintenant avant de se projeter dans l'avenir. Pourtant la majorité arrive vite et leur temps de préparation à la sortie de MECS se voit réduite. S'ils ne parviennent pas à monter un projet, ils n'auront pas la possibilité de contractualiser un CJM et signent du coup l'arrêt de leur prise en charge.

« c'est bien elles m'ont aidée ils me donne des sous et ça donne pas envie de faire les choses. Ils font pas en sorte que ça donne envie de faire les choses... On s'y habitue, on a notre petit appart puis après ...je sais que c'est entièrement de ma faute, si j'avais pu trouver du travail

²⁸ Entretien jeune n° 54

²⁹ Entretien n°12

j'aurai pu continuer mon CJM³⁰ »

Envahis d'angoisse et de pression, certains jeunes extériorisent de la violence, c'est ce que les MECS appellent « *les situations extincteurs*³¹ ». Au sein même de ces services les passages à l'acte semblent très fréquents, la violence est récurrente et les fugues sont habituelles. L'apprentissage de la gestion du quotidien est parasité par des interventions éducatives de gestion de la violence et des fugues. Les jeunes accueillis n'ont pas les mêmes problématiques d'attachement que ceux ayant bénéficiés d'une prise en charge longue. Ils affichent de la défiance vis-à-vis des adultes et des travailleurs sociaux.

« S'il y avait plus d'écoute pour nous, il y aurait moins d'agressivité³² »

Le public adolescent ne se compose pas uniquement de jeunes avec des problématiques conflictuelles. D'autres jeunes sont victimes de conflit dans leur pays d'origine qu'ils ont fui pour venir, en France de façon illégale. Les mineurs non accompagnés partagent avec eux leur quotidien en MECS.

c) Les MNA : un accueil en particulier

- *Un projet personnel fort...*

L'accompagnement des MNA, appelés jusqu'à début 2016 « MIE », relève de la protection de l'enfance lorsqu'ils sont repérés par des travailleurs sociaux ou la police. A ce titre les départements les placent en MECS. Ce public a été évoqué sur tous les dispositifs d'accompagnement et d'hébergement rencontrés.

Tous les acteurs interviewés, nous ont dit qu'ils rencontraient avec ce public moins de problème de comportement, d'insertion scolaire ou professionnelle. Leur accession à l'autonomie et aux dispositifs de droit commun génère peu d'inquiétude dans l'ensemble comme l'évoque cette responsable de MECS :

« Ces jeunes là, très peu sont dans l'addiction, dans des troubles du comportement, donc si on arrive à stabiliser leur situation administrative, ce sont des gens qui rentrent en contrat d'apprentissage, que les patrons gardent, ce sont des travailleurs, et ces jeunes-là ils partent de chez nous avec de l'épargne, en collocation.³³ »

C'est lié aux expériences qu'ils ont dû surmonter pour arriver en France, comme à la place qu'il leur était dévolue dans leur société de départ ainsi que le mentionne ce responsable de CHRS :

³⁰ Entretien jeune n° 54

³¹ Entretien n°3

³² Entretien n°48

³³ Entretien n°4

« Dans les pays étrangers, la place de l'enfant n'est pas la même, il participe à la vie quotidienne, il fait partie intégrante de l'organisation, de la gestion du quotidien, ce qui n'est pas forcément le cas ici³⁴ »

Mais c'est aussi lié à une certaine forme de pragmatisme, partagé à la fois par les jeunes eux-mêmes (le désir de travailler vite) et les équipes éducatives qui les accompagnent (la contrainte d'une insertion rapide). La plupart du temps, le projet élaboré avec eux par les MECS s'oriente dans une démarche professionnalisante par la recherche d'un contrat d'apprentissage et un emploi pour favoriser la meilleure insertion sociale possible.

L'âge à leur arrivée est néanmoins déterminant comme l'exprime cette même personne :

« Quand ils arrivent chez nous, qu'ils ont 16 ans, ou un peu moins, en tous les cas, quand ils arrivent sur le territoire français avant 16 ans, on arrive très vite à faire un contrat d'apprentissage³⁵ »

Les démarches administratives concernant leur régularisation est normalement une priorité des dispositifs sociaux qui les suivent car elles vont déterminer la poursuite de leur projet. Néanmoins, quelques témoignages de professionnels décrivent des situations administratives pas ou mal préparées en amont de leur majorité, des droits sociaux non octroyés (APL, carte vitale) comme nous l'évoque la chef de service d'un FJT :

« Par rapport aux MIE nous nous adaptons dès le départ en étant très vigilant sur leur situation administrative afin de ne pas nous mettre en difficulté et les mettre en difficulté³⁶ ».

Les MNA devenus majeurs sont souvent orientés en FJT, quand ils ont pu signer un contrat d'apprentissage. Leur profil correspond aux attentes de ce type d'établissement : ressources suffisantes, autonomie conséquente et respect des règles. De plus, ils développent souvent sans difficulté un réseau amical qui leur permet de bénéficier d'un soutien en cas de coups durs, c'est une forme de soutien communautaire.

L'apprentissage devient dès lors une voie royale comme le dit ce directeur de MECS :

« L'apprentissage c'est une voie boulevard pour nos gamins et heureusement qu'il y a ça aujourd'hui, ça nous permet d'accéder à l'autonomie rapidement, ça nous permet d'avoir des salaires assez tôt³⁷ »

Mais ces « réussites » cachent néanmoins une réalité extrêmement difficile et complexe pour tous ceux qui n'ont pas réussi à passer ces étapes. Ces derniers ont des besoins d'une tout autre nature.

- *...Mais des contraintes extrêmement pesantes*

³⁴ Entretien n°17

³⁵ Entretien n°17

³⁶ Entretien n°13

³⁷ Entretien n°9

Ces jeunes qui n'auront pas réussi à prendre rapidement des circuits d'insertion se retrouveront en CHRS ou en hébergement d'urgence et prendrons conscience avec violence et à leurs dépens, du décalage avec l'offre d'hébergement dont ils ont pu bénéficier en MECS. Le même responsable de CHRS nous fait état de cette réalité :

« S'agissant des anciens MIE, c'est l'exigence qu'ils peuvent avoir à un moment, ce n'est pas leur faute, c'est que le type de prise en charge qu'on leur offre, c'est le type de prise en charge en individuel, ou deux, dans un appart, et là on leur propose du collectif, et là ça coince un peu ³⁸ »

Pris au centre d'enjeux entre le département, avec une compétence de la protection de l'enfance, et l'Etat, avec une la compétence envers les étrangers, les MNA se retrouvent souvent sans CJM à leur 18 ans, tel que le réitère le directeur de MECS précédemment cité : *« on le voit apparaître, je n'ai pas envie de faire une fausse polémique, mais c'est une réalité aujourd'hui, concernant les majeurs étrangers isolés, il y a une position de l'ASE aujourd'hui, qui ne dit pas son nom (...) on se retrouve, mais c'est très conjoncturel, pour ce public là, sur des sorties de dispositif sèches ³⁹ »*

Les ex-MNA se retrouvent donc massivement sur les dispositifs de droit commun à leurs 18 ans, ce qui implique de nombreux besoins sur les structures d'insertion sociale comme sur les structures d'hébergement. Cela pose également la question des compétences qui doivent être développées en amont de ces « sorties sèches » dans l'intérêt des jeunes.

d) La complexité des situations critiques

Nous avons mis à l'écart une dernière catégorie de prise en charge qui nécessite au regard des acteurs un accompagnement particulier. Les professionnels démontrent avec évidence les besoins spécifiques de ces jeunes rencontrant des difficultés importantes. La guidance au jeune afin d'améliorer son adaptation à son entourage prend tout son sens quand le public est fragilisé par des troubles du comportement, des perturbations psychologiques ou psychiatriques, des conduites addictives ou encore par une déficience intellectuelle. Les raisons qui nous ont poussées à construire cette catégorie en particulier, trouvent sens puisque les difficultés relatives viennent se surajouter à la problématique du placement par la protection de l'enfance.

L'enquête relève qu'un tiers du public accueilli en MECS est concerné par ces difficultés. Ces données quantitatives recueillies proviennent des bilans d'activités que les MECS ont bien voulu nous fournir. Ces enfants « invisibles », dans les politiques publiques d'accompagnement du handicap, comme dans celles de protection de l'enfance sont oubliés des systèmes d'information

³⁸ Entretien n°13

³⁹ Entretien n°9

existants, et donc non quantifiés. Or selon les estimations retenues qui ne prennent en compte que les handicaps reconnus par les MDPH, le taux d'enfants pris en charge en protection de l'enfance et bénéficiant d'une reconnaissance de la MDPH s'établirait à environ 17 %⁴⁰. Dans ce même rapport il est fait référence d'une étude épidémiologique récente dans le département des Bouches-du-Rhône a qui fait état que les notifications MDPH seraient 7 fois plus importantes actuellement pour les enfants de la protection de l'enfance.

Pour ces jeunes fragilisés et doublement vulnérables, le nombre de CJM et leur durée sont variables ; pourtant ce sont eux qui auraient le plus besoin d'accompagnement au moins jusqu'à 25 ans. Ces Jeunes ne tiennent pas dans le collectif donc ils ne correspondent pas aux critères des FJT, ni des CHRS.

- Les FJT ont trop d'exigence en rapport à la fragilité et à la vulnérabilité des jeunes qui ne sont pas en mesure de s'engager jusqu'à terme dans des formations ou des emplois. D'autre part avec les contraintes qui sont les leurs en termes de moyens humains et financiers, les FJT ne sont pas en capacité de gérer les problématiques d'addiction ou des troubles du comportement.

- les CHRS apparaissent comme la solution la moins pire mais pas la mieux adaptée. La gestion des problèmes psychologiques l'emporte sur l'insertion. C'est donc dans la rue que nous retrouvons ces jeunes sauf pour ceux ayant une notification par la MDPH. Pour ces derniers la solution d'insertion socio-professionnelle passe par un emploi en entreprise adaptée ou en ESAT qui propose selon leur offre un hébergement Cela assure un toit et un revenu minimum, un dispositif encadré par du personnel qualifié pour accompagner ces jeunes en grandes difficultés cognitives ou présentant un handicap psychique.

Il ressort pour l'ensemble du public accompagné qu'il est stigmatisé, comme marqué par le passage par la protection de l'enfance. Pour eux, encore plus que pour d'autres jeunes, la recherche d'un logement, d'une solution d'hébergement, la recherche d'emploi, même saisonnier est extrêmement difficile. Ces jeunes demandent alors le soutien d'intervenants sociaux tout en revendiquant leur indépendance. « *on est dans une situation où on n'est pas acteur*⁴¹ ». Comment concilier les besoins primaires, les désirs d'indépendance avec les attentes des acteurs des dispositifs ?

⁴⁰ Rapport handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles, rapport 2015

⁴¹ Entretien n°46

C. L'ANTICIPATION AU CŒUR DES ATTENTES

1. La difficile question de l'autonomie

La question de l'autonomie a été abordée de manière spontanée par les interlocuteurs rencontrés. Cette notion apparaît essentielle dans les objectifs du travail avec les jeunes. C'est à travers les propos recueillis que nous avons élaboré les critères de l'autonomie tels qu'ils sont représentés par les travailleurs sociaux. Selon que nous nous placions du côté des MECS ou des structures d'hébergement, les attendus de l'autonomie ne sont pas les mêmes. La majorité des personnes rencontrées pendant l'enquête conceptualise l'autonomie comme la capacité à gérer sa vie ; c'est-à-dire subvenir à ses besoins matériels tels que nous les citons plus loin, facilitant l'insertion sociale et professionnelle. En résumé, la définition de l'autonomie les questionne.

Une chef de service d'un CHRS émet les propos suivants : « *Je suis en difficulté pour vous répondre...Faut-il savoir se faire à manger pour être autonome ? Non, moi je connais beaucoup de personnes qui ne se font pas à manger, donc ce n'est pas un critère et l'autonomie financière ce n'est pas suffisant car on peut être autonome à un autre endroit⁴² ».*

Pour un cadre de MECS, « *Pas de lien entre la durée du placement et la capacité à se gérer seul⁴³ ».*

Les attendus ne sont pas identiques entre les structures et/ou n'ont pas le même niveau d'exigence. Pour certains l'autonomie sera financière, avoir des ressources, pour d'autres il s'agira de gérer le quotidien et pour d'autres encore elle se situe sur un plan affectif.

« *le principe c'est de travailler sur l'autonomie de vie au sens large, autonomie au niveau du logement, au niveau de la gestion budgétaire⁴⁴ (...) déjà être présent au rendez-vous c'est déjà une victoire. Tout dépend de son passif, tout dépend de son historique. Ça peut être très anodin (...) sur des petites futilités⁴⁵ »*

« *Je viens de recevoir un jeune et son assistant familiale l'accompagne en voiture pour aller au travail, et cela me questionne, il est toujours accompagné, cela questionne l'autonomie.⁴⁶ »*

« *Savoir vivre seul dans un logement, gérer son quotidien (ménage, course, sortir*

⁴² Entretien n°18

⁴³ Entretien n°2

⁴⁴ Entretien n°40

⁴⁵ Entretien n°40

⁴⁶ Entretien n°38

les poubelles, se faire à manger,....) savoir se soigner, un travail et des relations sociales, avoir des activités sportive et culturelle⁴⁷ ».

« On est des enfants, eux ils ont leur métier (ceux qui accueillent en foyer) (...) j'ai besoin qu'on m'oriente, besoin d'écoute, d'appui...⁴⁸ »

« En MECS même s'ils sont en appart autonome ils sont pas isolés. La difficulté c'est l'isolement, se retrouver seul le soir ou la nuit⁴⁹ »

a) L'autonomie, une définition très relative

D'une manière générale, l'autonomie est une notion ou plutôt un processus d'individualisation et de séparation dans lequel s'inscrit toute personne cherchant son indépendance. Dans le contexte sociétal actuel, les études⁵⁰ montrent qu'en France les jeunes quittent le foyer parental vers 23 ans laissant la possibilité de l'expérimentation et de l'échec à l'autonomie par un aller/retour en famille. Cette étape transitoire longue et personnelle voit sa temporalité varier selon chaque individu. Or il s'avère que pour les jeunes issus de la protection de l'enfance, cette transition n'est plus accompagnée au-delà des 18 voire 21 ans du jeune et laisse peu de place à l'expérimentation.

Comme le souligne un cadre d'une association pour le logement *« C'est la question alors pourquoi on sait ça au niveau européen, on leur demande à eux de se démerder à 18 ans, on voit bien qu'on ne les considère pas comme les autres, que c'est des sous-numéraire, on ne les traite pas comme les autres, je connais la réponse : tarification, coût...⁵¹ ».*

Tout comme Annick Dumaret⁵², chercheuse à l'INSERM, les intervenants sociaux s'interrogent *« qui finit aujourd'hui sa scolarité à 18 ans ? »*. Alors stratégiquement, les MECS privilégient les formations courtes, les apprentissages car cela optimise l'obtention du CJM mais également des possibilités de revenus en vue d'intégrer un FJT par la suite.

Dans ce cadre, depuis 2016, le département des Bouches du Rhône a engagé une réflexion sur l'autonomie des jeunes suivis par la protection de l'enfance dans le champ du travail, de la santé et du logement ; elle revêt essentiellement deux dimensions matérielle et psychologique.

⁴⁷ Entretien n°38

⁴⁸ Entretien n°47

⁴⁹ Entretien n°19

⁵⁰ Annexe 17

⁵¹ Entretien n°21

⁵² Annick-Camille Dumaret, Pascale Donati et Monique Crost : *Entrée dans la vie adulte d'anciens placés en village d'enfants : Fin des prises en charge et parcours d'accès à l'autonomie. Difficiles parcours de jeunes, Sociétés et jeunes en difficulté n°8 (Automne 2009)*

b) L'autonomie fonctionnelle

A cet égard nous emploierons le terme d'autonomie fonctionnelle pour traiter de la dimension matérielle de l'autonomie. Les structures d'hébergement l'apprécient comme un ensemble de savoir-faire, de compétences mais également de capacités de prise de décision et d'initiative. Quelques items suffisent à donner des indications sur l'autonomie fonctionnelle telle que les intervenants sociaux les entendent :

- Actes de la vie journalière, gestion du quotidien :

Logement : équipement (litterie, cuisine), l'amélioration du logement, adhésion d'assurances multirisques et logement.

Cuisine : achats alimentaires, réalisation de menus types, alimentation équilibrée.

Hygiène : hygiène corporelle, entretien du linge, constitution d'un vestiaire adapté, se lever...

Formation/emploi : tenir une formation, recherche d'emploi

- Démarches administratives, gestion budgétaire :

Budget : mise en place des outils financiers nécessaires (prélèvements, retraits), réalisation de cahiers budgétaires, apprendre certaines opérations comptables simples, suivi des prêts consommateurs...

Démarches de la vie courante : constitution d'un CV, apprendre le classement des dossiers administratifs, aide à la constitution de dossiers CAF, de naturalisation...

Il existe des représentations plus ou moins erronées sur le travail de préparation à l'autonomie. Ce n'est pas totalement sans fondement puisqu'à la MECS La Reynarde, lors des entretiens il nous a été évoqué que les maîtresses de maison sont dans la « suppléance », dans le « faire ». Elles ne sont donc pas dans l'accompagnement aux apprentissages des jeunes.

Mais il nous a semblé que les représentations sont le fruit d'une méconnaissance mutuelle qui implique un besoin réel de fabriquer du lien entre les structures. En effet il y a un écart d'appréciation de l'autonomie selon que nous nous plaçons du point de vue des uns ou des autres ; chacun se renvoyant la responsabilité du travail social sur l'autonomie à accomplir.

Un responsable de FJT évoque « *On fait le travail que le jeune devrait faire en MECS alors qu'on n'a pas le même prix de journée*⁵³ ».

Pour un autre responsable de FJT « *les éducateurs attendaient 20 ans et 364 jours et venaient solliciter la veille pour le lendemain, c'était toujours dans l'urgence*⁵⁴ »

⁵³ Entretien n°14

⁵⁴ Entretien n°15

Comme nous avons pu le voir plus haut le processus d'autonomisation se définit sur un plan matériel mais pas seulement. Ces déclinaisons pratiques sont imprécises si on n'y inclut pas la dimension relationnelle.

c) L'indépendance psycho-affective

L'autonomie c'est aussi la capacité de faire ses propres choix en fonction de ses propres aspirations et ses sentiments. D'après l'enquête il apparaît deux types de situations particulièrement difficiles à gérer pour les structures d'hébergement : le sentiment d'abandon et de rupture à l'issue d'une prise en charge longue ainsi que la fin d'un accompagnement non finalisé pour les jeunes placés à l'adolescence.

Un jeune exprime « *si on nous aide pas on va pas avancer... personnellement je suis encore un enfant, à 20 ans on peut pas faire bouger les choses seul, on a besoin d'une aide*⁵⁵ »

Pour des professionnels d'accompagnement à l'insertion « *En plus de l'orientation, l'accompagnement physique est important dans les démarches administratives car certains jeunes ont d'énormes freins qu'il faut lever.*⁵⁶ »

Une jeune fille à la carrière en protection de l'enfance s'est présentée comme étant atteinte du syndrome Peter pan. Elle se dit ne pas vouloir grandir et commence à accéder à une maturité affective et à l'envie de construire seulement aujourd'hui. « *J'ai 23 ans, j'ai envie de devenir autonome, avoir une famille, un mari, des enfants, un foyer, construire une vie pour permettre aux enfants d'avoir une belle vie*⁵⁷ ».

L'enquête révèle que les jeunes issus de MECS ne sont pas du tout adaptés au fonctionnement d'un FJT d'autant plus ceux issus de La Reynarde.

Comme l'énonce un cadre d'une MECS « *Plus de 50 % sont sur des placements longs, rare sont les jeunes qui sortent à 21 ans. Nous sommes responsables, les placements très long font qu'il est difficile de se détacher pour les équipes éducatives et vice versa*⁵⁸ »

Ils ont encore besoin d'accompagnement qui n'est pas proposé par une structure d'hébergement de type FJT. Leur besoin d'accompagnement spécifique est en opposition avec ce que peut proposer ce type d'hébergement.

Les propos d'un cadre d'un FJT relate que « *les MECS lambda n'orientent pas sur des FJT, ont du mal à couper le cordon (...). Les jeunes issus des autres institutions ont pris l'habitude d'avoir des éducateurs à leur service. Les jeunes de MECS sont coucounés et qui ne*

⁵⁵ Entretien n°47

⁵⁶ Entretien n°25

⁵⁷ Entretien n°23

⁵⁸ Entretien n°5

*comprennent pas*⁵⁹ ».

Pour ceux qui ont connus des logements diffus intégrer le collectif des FJT paraît insurmontable :

Une chef de service au sein d'une association d'hébergement énonce qu'ils « *Découvrent leur lacune, le collectif leur permet de découvrir leur compétence mais aussi leur lacune*⁶⁰ »

D'après un directeur de FJT, « *ils sortent d'un endroit très protégé, je fais attention à ce que je dis car je ne jette pas la pierre aux MECS, il y a fracture c'est comme ça qu'ils le disent. Ils sortent de MECS et ils en ont marre du collectif et ils vivent à fond et c'est la cata*⁶¹ »

L'absence ou le peu de relation avec leur famille fait que ces jeunes sont en recherche d'affect et de contact qui se manifestent par une relation à l'autorité difficile.

Un responsable de FJT exprime : « *Au FJT c'est de l'animation et non de l'éducatif. Donc c'est difficile d'accompagner ces jeunes d'un point de vue relationnel (travail sur autorité)*⁶² »

Le thème de l'isolement des jeunes a été évoqué à diverses reprises comme une difficulté d'accession à l'autonomie. Issus d'un établissement protecteur, ils ne semblent pas être préparés à la réalité d'occupation d'un logement.

Pour un directeur d'une association au logement « *Les jeunes de MECS doivent être suffisamment autonome et responsable car y a personne la nuit, personne le week-end... ils ne sont pas habitués à ce système-là.*⁶³ »

2. La solvabilité à n'importe quel prix

La solvabilité est devenue un paramètre incontournable à prendre en compte par les jeunes majeurs dans leur accession à l'autonomie. Le contexte socio-économique se durcit de plus en plus et les exigences dans l'accessibilité au droit commun comme l'hébergement par exemple atteignent des seuils d'exigences au niveau financier qui éloignent les plus fragiles, les moins préparés à ces dispositifs d'hébergement.

La question des revenus va être essentielle dans les attentes des structures pouvant accueillir des jeunes sortants de MECS. Si les FJT, qui souhaitent désormais se faire appeler Résidences « Habitat Jeunes », figurent en première ligne dans cette attente, cette question apparaît également dans les entretiens avec d'autres dispositifs d'aide.

⁵⁹ Entretien n°17

⁶⁰ Entretien n°22

⁶¹ Entretien n°14

⁶² Entretien n°14

⁶³ Entretien n°21

a) Les revenus, premier facteur de discrimination

L'ensemble des structures d'hébergement rencontrées amène la question des revenus comme préalable à l'accueil des jeunes, parfois indispensable à l'entrée (FJT, Résidence Sociale), d'autres fois à l'accès à un logement conforme aux attentes du jeune (CHRS).

- *Dans les FJT (ou Résidence Habitat Jeunes)*

A l'autonomie, les personnes rencontrées associent souvent la question de la solvabilité des jeunes. Pour les FJT c'est une question cruciale, s'ils ne perçoivent pas les redevances de leurs hébergements. La question est assez bien comprise par les responsables de MECS comme nous le dit lors d'un entretien un directeur de MECS :

« Je comprends tout à fait les FJT, le problème c'est que eux nous disent on n'a pas de rentrée financière qui va avec, si on prend des gamins qui ne paieront pas, ou pas tout, nous on met la clef sous la porte.⁶⁴ »

En conséquence de quoi, les ressources deviennent le premier critère de sélection, un seuil qui est calculé : en dessous de 500 Euros par mois, la demande est ajournée dans ce FJT du centre-ville. *« On a pu solliciter des résidences sociales mais les conditions de ressources sont un frein.⁶⁵ »* nous dit une éducatrice de prévention.

- *Dans les CHRS*

Dans les CHRS deux critères sont à prendre en compte : la disponibilité des places et les revenus. Théoriquement, il n'y a pas besoin de revenus pour intégrer un CHRS et ils ne sont pas un critère discriminant. Ils entrent pourtant en ligne de compte directement dans le fonctionnement des CHRS puisque la loi (réf CASF art. 312.8) une participation financière des personnes hébergées comme nous le rappelle un professionnel de CHRS :

« les jeunes doivent une participation entre 20 et 40%, alimentation comprise (collectif), et entre 10 et 15% s'il n'y pas d'alimentation (diffus). Le CHRS doit laisser au minimum 30 % (des revenus gagnés) aux jeunes et tenir compte des dettes⁶⁶ ».

Cette dimension va influencer sur les attributions, par exemple ce CHRS qui dispose à la fois de places en hébergement « collectif » et « diffus », va privilégier sur le diffus les jeunes ayant des revenus.

Un jeune de MECS ayant bénéficié dans le cadre de son placement d'un « logement autonome » préférera une place en diffus, qui peut lui être refusé s'il n'a pas de revenus.

⁶⁴ Entretien n°9

⁶⁵ Entretien n°26

⁶⁶ Entretien n°17

b) Une prise de risque mesurée

- *Avoir des ressources pour les mois à venir*

Les structures d'hébergement n'attendent pas seulement que les jeunes qu'elles reçoivent aient des ressources au moment de leur entrée, à l'instant T. Elles veulent aussi que les revenus durent un peu ou que le jeune propose certaines garanties.

Nous le comprenons par exemple au travers de la stratégie mise en place par une MECS : Elle nous dit préférer faire une demande de place en FJT en début de contrat d'apprentissage même si le jeune pourrait prétendre encore à un renouvellement de son CJM plutôt que de l'orienter à proximité de ses 21 ans. L'objectif est ainsi de rassurer le FJT qui a peur de se retrouver avec un jeune hébergé dont ils n'auraient pas eu le temps d'anticiper la rupture de ressources.

- *Des garanties contre les accidents de parcours... et les comportements dispendieux*

Un accompagnement social avec une structure indépendant de la question de l'hébergement comme des services de type « milieu ouvert » où des éducateurs de prévention peuvent également rassurer bailleur privé et FJT. L'objectif est de prévenir les accidents de parcours qui conduiraient à une rupture de ressources. Telle éducatrice nous dit qu'avec son équipe ils peuvent devenir des « garanties » auprès des bailleurs privés en proposant un accompagnement. De la même manière, un FJT travaille avec un service : « *x intervient sur le volet accompagnement social et le FJT sur le volet hébergement*⁶⁷ ».

Il existe donc la possibilité d'avoir une forme de garantie, sous la forme d'un accompagnement social. Mais cette solution vient souvent après coup et non dans la phase de préparation à la sortie bien que cela soit une attente claire.

A cheval sur les attentes en matière d'autonomie et de solvabilité, la garantie d'un accompagnement éducatif au-delà de la MECS activée par des mesures ASELL⁶⁸ rassure les bailleurs sur la manière dont leurs futurs locataires vont s'acquitter du loyer. Une responsable de FJT nous dira « [les jeunes] *n'ont pas à l'esprit de faire des économies, ils claquent tout* ». Ainsi, l'épargne créée durant le placement par la MECS ne règle pas tout comme le résume ce directeur de MECS :

“Il faut que l'on arrive à sécuriser, pour les FJT les éléments de loyer, il ne faut pas que l'on mette les FJT en situation de cessation de paiement, il faudrait que les pouvoirs publics soient en mode de garantie de loyer, il faut qu'ils arrivent à couvrir les dettes locatives. Un gamin

⁶⁷ Entretien n°13

⁶⁸ L'Accompagnement Socio Educatif Lié au Logement est une mesure qui vise à garantir aux ménages qui en sont les bénéficiaires, une insertion durable dans leur logement

peut effectivement être amené à ne pas payer son loyer, un gamin peut ne pas avoir suffisamment d'argent pour payer sa chambre en FJT, il ne faut pas se raconter des histoires, si on veut que les FJT continuent à récupérer les gamins de l'ASE, il faut que l'ASE ou d'autres structures, d'autres institutions permettent aux FJT d'avoir le différentiel payé⁶⁹

c) Des montages financiers complexes

Les allocations logement dispensées par la caisse d'allocation familiale est la *clé de voûte* du montage financier nécessaire à la mise à l'abri des jeunes sur la question de l'hébergement. Elles entrent pleinement dans les ressources que les jeunes peuvent mobiliser conditionnant fortement l'entrée ou le maintien des jeunes en hébergement.

Les jeunes hébergés en FJT peuvent bénéficier des APL, dans le cadre d'un conventionnement avec la CAF. Concernant le public étranger en attente de régularisation administrative, ces allocations sont soumises à la preuve d'une régularité de séjour. Toutefois la préfecture des Bouches du Rhône, débordée, n'a pas toujours le temps d'instruire la demande et remet aux étrangers un simple récépissé. Ces récépissés n'ouvrent pas de droit aux allocations de la CAF et mettent en difficulté les FJT, mais aussi d'autres structures rencontrées comme un dispositif expérimental d'hébergement, ou le dispositif d'hébergement pour les jeunes mères. En attente du déblocage de la situation elles nous disent : « on paie tout ». Il en est de même pour les dispositifs expérimentaux d'intermédiation locative comme celui rencontré, porté par une structure de prévention spécialisée qui évoquait « des délais de traitement extrêmement long » pour la mise en place des allocations logement.

En creux, nous pouvons donc lire que les partenaires de l'hébergement attendent que cet aspect des revenus puisse être simplifié, que ce soit à l'initiative des MECS d'ouvrir des droits à la CAF, ou en Préfectures, pour lever ces difficultés.

3. MECS 2.0

Sur le territoire de Marseille, plus précisément le centre-ville et la Vallée de l'Huveaune, les pouvoirs publics sont force de propositions dans le cadre des dispositifs à destination des jeunes, en termes d'hébergement, d'insertion socio-professionnelle, de santé, etc.

La multiplicité des intervenants et des actions sociales entraîne des contraintes. La superposition de dispositifs peut devenir un frein à la prise en charge des jeunes majeurs en difficultés familiales, éducatives, et sociales. Chacun des dispositifs vise à répondre à un besoin ciblé, néanmoins l'enquête révèle qu'il n'y a pas de prise en compte de la situation du jeune dans

⁶⁹ Entretien n°9

sa globalité.

L'accompagnement des jeunes majeurs nécessite donc de la part des professionnels une bonne connaissance des dispositifs et un partenariat développé. Cette dimension a occupé une bonne part des entretiens et apparaît comme la solution la plus envisageable. Nous y avons décelé de fortes attentes mais les entretiens ont montré que deux types de travail collaboratif s'entremêlent : le réseau et le partenariat que nous avons choisi de distinguer et d'articuler en lien avec la cohérence du territoire de La Reynarde.

a) Le réseau en interconnaissance

Le travail en réseau semble être la voie privilégiée au décloisonnement des pratiques en amont et en aval de la sortie des jeunes des dispositifs de la protection de l'enfance.

Les structures font clairement état de pratiques relativement nouvelles, en MECS, comme nous le dit ce responsable :

« Il y a quelques années, la question de la préparation... On avait un défaut de préparation, c'est-à-dire qu'on attendait, on était en mode de protection plus plus, « cocooning » et on avait tendance à accompagner les gamins trop longtemps, ou de manière trop maternante... Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas, les éducatrices du pôle autonomie plus spécifiquement, ont des réseaux, une technicité qu'elles n'avaient pas avant, une très bonne connaissance des dispositifs⁷⁰ »

Mais aussi en CHRS comme le rapporte ce cadre :

« Il n'y a pas suffisamment de contact avec l'extérieur, il commence à y avoir (...), mais ça commence, avant ce n'était pas mis en œuvre⁷¹ »

On observe donc que cet aspect bénéficie d'un soutien à l'échelle des MECS prises individuellement, mais assez peu à l'échelle de toutes les MECS. Il nous a été rapporté des rencontres entre les responsables de MECS mais pas entre les professionnels en charge des jeunes. Or c'est à ce niveau que le réseau prend tout son sens, sa dimension pratique, comme le rappelle cette éducatrice en milieu ouvert :

« [travailler avec les MECS] c'est un travail avec les éducateurs, quelques chefs de service nous connaissent et puis après ça dépend des fonctionnements des établissements car des fois on a contact qu'avec les éducateurs référents⁷². »

Or ce sont les éducateurs/trices qui vont organiser le parcours d'insertion des jeunes et les orientations. Un CHRS nous évoque le « déficit d'orientation » qu'ils ont connu à une époque :

« à cet époque il y avait une image très négative du CHRS, parce que l'on a passé une

⁷⁰ Entretien n°9

⁷¹ Entretien n°19

⁷² Entretien n°28

période très, très difficile, il y a eu des faits de violence, une chef de service en arrêt⁷³ »

Les orientations vont dépendre des représentations que les travailleurs sociaux ont des structures extérieures. Il a été souvent question de ces représentations croisées entre structures, dans un sens comme dans l'autre et des difficultés que cela pose pour l'acceptation par les jeunes des orientations proposées.

Il a semblé au travers des entretiens que la meilleure manière de travailler ces réseaux est de les formaliser par des partenariats qui dépassent les situations spécifiques :

“Il faut décloisonner, aller vers l'autre, chercher à rencontrer les partenaires... en résumé les différents partenaires sont activés en fonction de la problématique du jeune⁷⁴.”

Et néanmoins, l'enquête nous a montré que le partenariat est assez rare dans les différentes structures rencontrées et reste une attente forte ainsi que le formule cette éducatrice pour stabiliser la relation :

“Perte du réseau quand le professionnel part : ce sont vraiment des affinités c'est moi avec (un FJT) qui aie une grande accroche avec eux. Le réseau avec des accroches impacte sur l'insertion des jeunes. Le turn over des éducateurs en permanence, c'est du temps perdu pour les jeunes, il faut une certaine stabilité dans l'équipe.⁷⁵”

b) La Reynarde sur son territoire : une logique territoriale complexe

Le réseau d'acteurs autour des MECS se construit principalement au sein d'un territoire donné duquel sortira une cohérence d'action. Ainsi, une MECS rencontrée ayant ses locaux sur Aubagne a construit son réseau sur la commune où elle est implantée. Une autre MECS, profitant de son implantation dans la partie nord du centre-ville de Marseille, développe des actions financées par la Politique de la Ville⁷⁶ à partir d'un réseau d'acteurs bénéficiant également de ces fonds.

Au regard de ces deux exemples, la MECS La Reynarde a une situation géographique⁷⁷ particulièrement peu propice au développement d'un réseau territorialement cohérent.

Plus proche du centre d'Aubagne que du centre de Marseille, son territoire d'action est écartelé entre deux logiques territoriales distinctes : deux communes et jusqu'au 1^{er} janvier de cette année, deux intercommunalités (Marseille Provence Métropole et Pays d'Aubagne et de l'Etoile).

La Politique de la Ville produit une dynamique partenariale et de réseau très forte sur les quartiers prioritaires délimités par l'Etat. Elle est appuyée par des agents territoriaux des GIP

⁷³ Entretien n°19

⁷⁴ Entretien n°25

⁷⁵ Entretien n°28

⁷⁶ Annexe 18

⁷⁷ Annexe 15

Politique de la Ville mais aussi des délégués territoriaux de la préfecture, et les « ateliers santé ville ». A ce niveau, le territoire d'implantation de la MECS La Reynarde est appelée « vallée de l'Huveaune » car il s'organise autour de la rivière du même nom avec ses deux versants. La géographie prioritaire y est très morcelée et recouvre des territoires dispersés ; les zones ciblées correspondent toutes à des parcs gérés par des bailleurs sociaux. On y retrouve quelques éducateurs d'une association de prévention spécialisée dédiés exclusivement à ces cités comme nous le dit l'un d'eux : s'ils viennent à rencontrer un jeune passé par la MECS La Reynarde (se trouvant à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau) c'est « par hasard », parce que ses parents habitent dans le parc HLM de son périmètre.

En comparaison, le centre-ville de Marseille et les « quartiers nord » ont une géographie prioritaire très dense qui fait « graviter » un grand nombre d'intervenants sociaux dont peuvent bénéficier par ricochet les MECS environnantes. C'est par exemple le cas de cette MECS basée à Saint Jérôme (13013) et qui bénéficie des nombreuses rencontres, temps de formation et d'échanges interprofessionnels de la zone prioritaire « Grand Saint Barthélémy ».

De la même manière, un centre social rencontré dans le secteur « vallée de l'Huveaune » nous a fait état de la séparation entre les deux versants de l'Huveaune (ils se trouvent eux, sur le versant sud alors que La Reynarde est sur le versant nord). Il a été suggéré lors de cet entretien qu'il serait plus « naturel » pour La Reynarde de travailler avec Air Bel, zone prioritaire plus éloignée de la MECS mais sur le même versant...

Du côté marseillais, l'implantation de La Reynarde suscite donc peu d'attentes, si elle ne va pas d'elle-même vers les partenaires de territoire, ce ne sont pas ces derniers qui feront ce premier pas : les acteurs se concentrent sur la dizaine « d'enclaves » prioritaires de la vallée de l'Huveaune. Cela nous a été clairement illustré par un conseiller emploi de la mission locale sud (celle pour la vallée de l'Huveaune) effectuant des permanences qu'ils appellent « relais de proximité » : dans son réseau on y trouvait les centres sociaux des quartiers prioritaires, les animateurs-emploi financés par la Politique de la Ville « animateurs MOVE » (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi), les éducateurs précédemment cités et tous se rencontrent sur des « cellules de concertation » animées par les délégués du préfet.

Les jeunes majeurs hébergés en diffus par la MECS La Reynarde se trouvent du côté de Castellane, dans le centre-ville de Marseille. Ils peuvent à ce titre bénéficier de services moins territorialisés mais, de fait, il n'est pas possible d'enclencher cette dynamique territoriale. Nous avons, à l'inverse, rencontré du côté d'Aubagne une logique de territoire qui s'embarrasse moins de la priorisation de la Politique de la Ville (il n'y a sur Aubagne que la cité du « Charrel » en zone prioritaire et aucune dans la zone plus vaste du pays de l'Etoile). Le CLLAJ d'Aubagne connaît bien la MECS, tout comme la MDS. Il y a donc plus d'attente vis-à-vis de la MECS La

Reynarde du côté aubagnais de ce qui forme aujourd'hui une même intercommunalité (métropole Aix-Marseille Provence).

C'est par les partenariats contractés que se lisent aussi les territoires ; à cet égard, les attentes sont fortes vis à vis des MECS et nous sont apparues comme essentielles à l'inscription des jeunes dans la cité tout au long de l'enquête.

c) Des engagements à pérenniser

Un partenariat engage et lie les institutions, les établissements et les services en formalisant les objectifs pour compléter les actions habituelles des organismes. Il existe de fait avec le SIAO et avec les inspecteurs de la protection de l'enfance mais peu avec les autres organismes.

Le partenariat est une application formelle de la coopération sous forme de convention par exemple entre les MECS et les structures d'hébergement ou encore entre les institutions et les structures d'hébergement. Comme celle évoquée entre un FJT et un service d'insertion :

« En général toutes les MECS nous orientent des jeunes mais nous avons des liens étroits avec x (CHRS milieu ouvert) avec une convention de partenariat dans le but d'offrir un accompagnement plus soutenu pour les jeunes les plus en difficulté (...). Soit c'est nous qui les sollicitons pour proposer des jeunes qui rentrent dans le cadre de cet accompagnement, soit c'est eux qui nous sollicitent. C'est un partenariat qui fonctionne assez bien et nous faisons des points régulièrement pour évaluer ce travail de partenariat.⁷⁸ »

Les professionnels souhaitent davantage de partenariat écrit et conventionné pour trouver des solutions de prise en charge des jeunes.

« Pour trouver une solution d'hébergement ou autre, il n'y a jamais de partenariat écrit ou conclu⁷⁹ »

D'après l'enquête les structures d'accueil proposant de l'hébergement (FJT, résidences sociales et CHRS) sont les plus en demande de formalisation par convention. Cela leur permettrait :

- *Une pérennisation du financement des places à hauteur des besoins nécessaires aux jeunes sortants de MECS.*

Il s'agit clairement d'un enjeu financier, mais ce désir est également empreint d'ambivalence et la question du financement devient rapidement source de discordes comme l'énonce cette responsable de FJT au sujet d'une tentative d'hébergement de jeunes de MECS :
« En résumé le montage financier et les objectifs partenariaux n'étaient pas clairs car cela

⁷⁸ Entretien n°13

⁷⁹ Entretien n°14

ressemblait à une MECS bis⁸⁰ ». On devine dans cette phrase non pas une attente envers les MECS elles-mêmes mais envers le Conseil départemental.

Au-delà, il s'agit aussi de leur reconnaissance dans le rôle qu'elles jouent pour les jeunes à la sortie des MECS comme l'appuie ce responsable de MECS :

« De drôles de dérives s'organisent avec l'ASE qui nous oriente des jeunes avec une prise en charge financière du montant du loyer sans accompagnement spécifique, cela questionne sur la représentation de l'ASE sur les FJT⁸¹ »

- *Anticipation des passages en structure d'hébergement en préparant le jeune aux différents modes d'hébergement qu'elles proposent.*

A ce titre l'exemple d'une journée porte ouverte organisée par un FJT nous a été cité :

« Les MECS "privilegiées" sont celles qui maîtrisent le mieux le dispositif FJT car elles vont préparer les jeunes à cette orientation. Pour nous, plus le public est préparé à la sortie plus leur entrée est facilitée. Nous avons proposé une journée porte ouverte qui a permis à des MECS de réenclencher un partenariat avec nous.⁸² »

Dans le même ordre, un cadre de CHRS nous a dit qu'il avait déjà eu l'occasion de faire visiter son établissement à des jeunes de MECS, mais qu'il était compliqué de le rendre systématique faute de temps mais aussi parce que c'était fait à l'occasion d'une entrée individuelle et non de manière collective et organisée.

Ces deux initiatives avaient pour objectifs de se « familiariser » les uns avec les autres. Nous avons pu également entendre un désir plus simple de connaître les autres dispositifs comme de se faire connaître auprès d'eux pour éviter les mauvaises orientations comme en fait l'exemple un conseiller mission locale au sujet des MDS: « Nous avons des difficultés avec les MDS concernant les contacts avec les assistantes sociales qui nous envoient des jeunes alors que ce n'est pas de nos compétences⁸³ »

Pour résumer, les attentes sont partagées par tous pour se connaître et ajuster ses représentations, ainsi que de formaliser les relations entre structures. Mais il y a aussi une attente pour que les institutions soutiennent ce travail.

⁸⁰ Entretien n°13

⁸¹ Entretien n°9

⁸² Entretien n°13

⁸³ Entretien n°31

D. PRECONISATIONS

Suite à l'enquête réalisée sur Marseille et alentours autour de la question de la sortie des jeunes hébergés en MECS, nos préconisations s'articulent sur trois dimensions.

1. En interne au niveau de l'offre de service

Il apparaît au sein de toutes les MECS rencontrées qu'il est primordial d'intégrer la préparation à la « sortie » du dispositif de protection de l'enfance dans l'accompagnement des jeunes qui bénéficient d'une mesure. Même si les MECS ont déjà développé des prises en charge spécifiques pour les jeunes avant leur majorité certains points semblent manquer :

Un travail sur les dispositifs, avec ou sans hébergement, existant en dehors des MECS et notamment sur les représentations afférentes. Nous préconisons pour cela de :

- Créer des rencontres entre les jeunes de la MECS La Reynarde et des jeunes hébergés et accompagnés en CHRS ou en FJT.
- Organiser entre les travailleurs sociaux de ces structures d'hébergement et ceux de la MECS des rencontres interprofessionnelles pour une connaissance plus fine des dispositifs et pour une coordination de parcours.

Une montée en compétence des équipes sur la question spécifique de l'insertion sociale et professionnelle⁸⁴. Nous préconisons pour cela de :

- Spécialiser un poste de travailleur social dédié uniquement à l'insertion socio-professionnelle. Il ne sera pas en charge du suivi global des jeunes en qualité de référent. Les compétences attendues pour le chargé d'insertion socio-professionnelle pourraient être les suivantes :
 - Etre en capacité d'accompagner des parcours en élaborant avec le jeune un projet d'accompagnement personnel et partagé
 - Etre en capacité d'établir un diagnostic sur la situation du jeune, l'informer et l'orienter dans la construction de son parcours d'insertion socio-professionnelle
 - Etre en capacité d'identifier les structures et les interlocuteurs pertinents ainsi que travailler en réseau avec les partenaires locaux et les travailleurs sociaux des différents dispositifs

⁸⁴ Nous avons retenu cette notion qui recouvre toutes les composantes de l'insertion : l'emploi, le logement, la santé etc

- Etre en capacité d'animer des réunions d'informations et des ateliers collectifs.

➤ Reconsidérer les missions des maîtresses de maison dans les MECS auprès des jeunes de plus de 16 ans.

Ajuster la fiche de poste⁸⁵ des maitresses de maison sur les groupes de grands adolescents et jeunes adultes pour passer du « faire à la place de... » à une pédagogie de l'apprentissage des actes de la vie quotidienne. L'objectif étant à terme de diminuer les interventions des maitresses de maison sur les appartements semi-autonomes. Pour ce faire il est nécessaire de proposer une formation sur le concept d'autonomie.

Des outils d'évaluation permettant de mesurer le niveau d'autonomie des jeunes hébergés afin d'ajuster les pratiques professionnelles à l'autonomie fonctionnelle et émotionnelle attendues. Nous préconisons pour cela de :

➤ Faire évoluer les pratiques professionnelles en s'appuyant sur le concept d'autonomie par l'utilisation d'outils d'évaluation.

Expérimenter EVA-GOA⁸⁶, outil d'évaluation et d'amélioration des compétences pour l'accessibilité des jeunes issus de la protection de l'enfance. Nous avons pris soin de développer son utilisation pédagogique en annexe du document. A titre expérimental, il est employé dans quelques structures de la Côte d'Or (21) qu'il pourrait être intéressant de rencontrer. Le site eva-go.be en cours de restructuration à ce jour, propose un logiciel d'exploitation du questionnaire ainsi que des fiches pédagogiques de support à l'autonomie des jeunes.

2. En externe au niveau du partenariat

Il nous semble que l'une des clefs de la réussite pour le travail mené en MECS est l'ouverture sur l'extérieur par une réelle appropriation d'une logique d'action décloisonnée. Les MECS travaillent déjà avec d'autres structures dans le cadre des accompagnements individuels : tel jeune = telle problématique = telle sollicitation extérieure. Or, il est nécessaire que les MECS développent un travail « dé-individualisé ». Nous avons plusieurs préconisations à ce titre:

➤ Etre force de propositions pour des projets ouverts sur l'extérieur vers un public concerné

⁸⁵ www.justice.gouv.fr/art_pix/referentielrh.pdf

⁸⁶ Annexe 19

par les questions de l'adolescence et de la jeunesse au-delà de la MECS. Ceci demandera des subventions spécifiques pour des actions conduites pour des jeunes dont les familles ne sont pas nécessairement suivies par la protection de l'enfance.

Une MECS a créé des « cafés des parents » animé par un psychologue pour rencontrer les parents des jeunes qu'elle héberge mais aussi des parents du quartier d'implantation.

➤ Créer une « plateforme des ruptures » pour rassembler divers acteurs (MDS, Mission Locale, CHRS, FJT etc) en mesure de proposer un suivi ou des solutions temporaires à des jeunes ayant choisi (ou non) de quitter leur lieu d'hébergement. Elle rendrait le maintien administratif des jeunes dans la protection de l'enfance, permettant ainsi un retour dans un dispositif au besoin. Elle laisserait ainsi le libre choix de l'expérimentation à ces jeunes. Cette plateforme pourrait également solliciter des bourses de la Fondation de France en guise de soutien financier pour les « jeunes sans soutien familial⁸⁷ ». Le portage de cette plateforme serait à l'initiative de la MECS La Reynarde. L'animation et la pérennisation serait de la compétence du chargé d'insertion socio-professionnelle sous l'autorité du directeur.

➤ Organiser des journées d'échanges de pratiques professionnelles entre acteurs intervenant auprès des jeunes afin de favoriser l'interconnaissance : journées avec des entrées thématiques, territoriales etc.

3. Institutionnelle au niveau de l'inscription territoriale

L'enquête révèle très clairement que les actions menées par les MECS pour obtenir des sorties positives pour les jeunes accompagnés et hébergés devaient être soutenues à un niveau institutionnel dans sa mise en œuvre des politiques en faveur de la jeunesse (collectivités et Etat), et soutenues par les associations dont elles dépendent. La MECS La Reynarde doit être appuyée par l'AMSP dans son évolution.

Tous les acteurs rencontrés ont montré à quel point ils prenaient au sérieux la question de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec parfois des initiatives et expérimentations menées depuis quelques années. Nous aurions néanmoins quelques préconisations à faire à ce niveau :

➤ Participer à l'Observatoire de la protection de l'enfance du Conseil départemental en candidatant un représentant de la MECS La Reynarde.

⁸⁷ <http://www.fondationdefrance.org/article/bourses-aux-jeunes-sans-soutien-familial-1>

- Mettre en place des groupes de travail avec les responsables des divers services de l'AMSP autour des thématiques transversales sur « l'insertion sociale et professionnelle » pour répondre aux problématiques à la fois des jeunes issus de la protection de l'enfance mais aussi ceux en situation de handicap. Ce serait une réponse aux préconisations du rapport handicap et protection de l'enfance de 2015 et cela permettrait éventuellement d'aboutir sur des dispositifs innovants jusqu'alors inexplorés.

- Créer un groupement d'intérêt commun, formel, réunissant des MECS, des CHRS, des FJT et leurs autorités de contrôle afin de traiter la question de l'hébergement des jeunes, de développer un outil commun d'évaluation de l'autonomie et d'échanger autour des problématiques qu'ils rencontrent au sein de leurs établissements. Les responsables et acteurs de terrain se réuniraient deux à trois fois par an.

- Développer un système alternatif d'hébergement, par exemple en répondant aux appels d'offres de la DIHAL pour créer des expérimentations aboutissant à des glissements de baux. Le logement deviendrait un préalable à l'insertion sociale.

CONCLUSION

La MECS La Reynarde se demandait, au départ de cette recherche, s'il serait opportun de créer une structure d'hébergement de type FJT en vallée d l'Huveaune. Notre étude a montré que la réponse était à trouver plutôt du côté de l'appropriation des offres de service déjà existantes, du développement de compétences dans le champ de l'hébergement et de l'insertion socio-professionnelle, dans le maillage partenarial et l'inscription sur le territoire.

En bref, il s'agit désormais d'œuvrer à l'intégration des savoirs et savoirs faire du champ de l'insertion dans le champ de la protection de l'enfance. Du côté des pratiques professionnelles cela va se jouer dans la mise en tension entre les missions de « protection » et du concept de « l'autonomie ». Ce travail semble primordial à la modernisation de la MECS La Reynarde, mais elle ne pourra se faire sans que ce projet ne soit également investi au niveau institutionnel. En premier lieu, l'AMSP devra soutenir des projets innovants qui vont dans ce sens. En second lieu, les autorités de contrôle pourraient développer une ingénierie de projet à destination des MECS pour les aider à développer des actions nouvelles au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes qu'elles hébergent.

La mobilisation de tous sera nécessaire pour produire des données, et des outils, qui viendront supporter les initiatives. L'enquête a en effet révélé la difficulté de faire des propositions en l'absence de chiffres et d'une connaissance fine des problématiques rencontrées par les jeunes vulnérables, sortant ou non de la protection de l'enfance. On se rendra certainement compte que la question de l'insertion socio-professionnelle des jeunes sortants de MECS est aussi, et surtout, la question du soutien public dont les jeunes peuvent bénéficier entre 18 et 25 ans. Entre la prolongation du dispositif CJM jusqu'à 25 ans et la création d'un RSA « jeunes », les propositions que nous avons pu entendre lors de nos entretiens témoignaient du besoin, ressenti par le secteur social, de disposer pour les jeunes d'une offre cohérente, et financée.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES / REVUES

- Capelier, Flore « Penser la transversalité dans l'accompagnement des jeunes majeurs », *vie sociale*, 2015, pp53-69
- Doucet-Dahlgren Anne-Marie, Duchâteau Laurent, Lepeltier Céline, « Construire de nouvelles représentations du devenir des jeunes sortis de placement », *vie sociale*, 2015, pp 89-106
- Dubéchet Patrick, « L'autonomie comme norme attendue, mais une indépendance impossible », *Vie sociale*, n° 12, avril 2015, pp. 11-28.
- Dubéchet Patrick et Fiacre Patricia, « de l'apprentissage à être autonome à l'indépendance : un processus long et complexe dans un projet institutionnel », *vie sociale*, 2015, pp 215-223
- Dumaret Annick-Camille, Donati Pascale et Crost Monique, « Entrée dans la vie adulte d'anciens placés en village d'enfants : Fin des prises en charge et parcours d'accès à l'autonomie. Difficiles parcours de jeunesses », *Sociétés et jeunesses en difficulté* , n°8, Automne 2009, pp 1-21
- Goyette Martin et Royer Marie-Noële, « Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement : le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion » *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°8, Automne 2009,pp 2-19
- Kerivel Aude « être adulte en sortant de structures d'aide sociale à l'enfance, le capital social au cœur de la définition de l'autonomie », *vie sociale*, 2015, pp 107-127
- Peintre Carole, « Le foyer de jeunes travailleurs (FJT) : un outil d'insertion à valoriser pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance ? », *Vie sociale*, 2015, pp 149-166
- Séverac Nadège et Moisset Pierre, « Au fondement de l'autonomie était un Le travail identitaire des jeunes adultes en protection de l'enfance », *Vie Sociale*, 2015, pp 129-148
- Sourmais Laure et Pallez Audrey, « Mieux préparer et accompagner les « jeunes sortants » de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse pour une réelle inclusion sociale », *Vie Sociale*, 2015, pp185-201
- Turcotte Marie-Ève et Bellot Céline, « Vers une meilleure compréhension de la contribution des services sociaux à l'insertion sociale de jeunes adultes en difficulté », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°8, automne 2009, pp24-28
- Vincent Sandrine « statut des foyers de jeunes travailleurs : le point sur les récentes évolutions », *ASH*, n°2933, 13 novembre 2015, pp 41-45

- *Consécration juridique des SIAO : parution de deux décrets d'application de la loi « ALUR », (13 novembre 2015), ASH, n°2933, pp 36-40*

ETUDES / RAPPORTS

- *L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs », (Janvier 2015), Rapport d'étude de l'ONED, 117 p*
- *ELAP : Etude sur l'Autonomisation des jeunes Après le Placement (20 décembre 2010), Institut national d'études démographiques, 10 p*
- Helfter Clémence (10 octobre 2013) « La transition à l'âge adulte après une mesure de protection », *compte rendu du colloque journée d'étude internationale*, Musée social-Cédias, pp 87-91
- *Rapport handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles, (synthèse 2015), Le défenseur des droits, 39 p*

REFERENCES

- Article L. 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Article L313-1-1 du CASF

SITES CONSULTÉS

www.fondationdefrance.org

www.cairn.info

www.sig.ville.gouv.fr

www.assemblee-nationale.fr

www.justice.gouv.fr/art_pix/referentielrh.pdf

<https://www.mediapart.f>

- Goanec, Mathilde « La vie après le placement » "L'enfance sans parent"

OUVRAGES

Galland Olivier (2011), « Sociologie de la jeunesse », 5^{ème} éditions, Paris, Armand Colin, 256p.

GLOSSAIRE

- AAJT : Aide Aux Jeunes Travailleurs
- ADDAP : Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention
- AMSP : Association Médico-Sociale de Provence
- ANEF : Association Nationale d'Entraide Féminine
- APL : Allocations Personnalisées au Logement
- ARS : Association pour la Réadaptation Sociale
- ASE : Aide Sociale à l'Enfance
- ASLL : Accompagnement Social Lié au logement
- CADA : Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile
- CAF : Caisse d'Allocation Familiale
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CESF : Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Social
- CJM : Contrat Jeune Majeur
- CLLAJ : Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes
- CMPP : Centre Médico PsychoPédagogique
- CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- CV : Curriculum Vitae
- DEF : Direction Enfance Famille
- DIHAL : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- DRDJSCS : Direction régionale et départementale jeunesse et sport et cohésion sociale
- DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide au Travail
- FJT : Foyer des jeunes travailleurs
- GEPIJ : Groupement d'Educateur Pour l'Insertion des Jeunes

GIP : Groupement d'Intérêt Public

HAS : Habitat alternatif social

IFAC : Institut de Formation, d'Animation et de Conseil

IME : Institut Médico-Educatif

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MDS : Maison Départementale de la Solidarité

MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social

MIE : Mineur Isolé Etranger

MNA : Mineur Non Accompagné

ONED : Observatoire national de l'enfance en danger

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes
Défavorisées

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAHIB : Schéma départemental d'Accueil et d'Hébergement d'Insertion des
Bouches du Rhône

SAS : Service d'Accueil Sans hébergement

SEAP : Service Educatif d'Adaptation Progressive

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

SIAO : Services Intégrés de l'Accueil à l'Orientation

URIOPSS : L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés
Sanitaires et Sociaux